

Pour une ville culturellement accessible

**Rapport du Comité culture de la
Table de concertation pour le loisir des personnes handicapées de Montréal
Proposition d'action pour l'amélioration de l'accessibilité
universelle en fonction des 4 axes de travail**

1. Des lieux culturellement accessibles

L'axe architectural

- S'assurer que tous les nouveaux projets d'équipements et d'infrastructures culturels développés par la Ville de Montréal adoptent les principes de l'accessibilité universelle
 - incitant les partenaires du Forum des équipements culturels (que sont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Montréal) à ajouter des exigences en faveur de l'accessibilité universelle pour le financement des projets d'équipements culturels municipaux montréalais et pour les projets des bibliothèques.
 - suscitant la collaboration et le partenariat entre les principaux acteurs que sont la Direction des immeubles, la Direction du développement culturel, les arrondissements et le milieu associatif des personnes handicapées pour le développement d'expertise en accessibilité universelle en regard des équipements et infrastructures culturels.
- Encourager les gestionnaires responsables de la culture et des bibliothèques à :
 - prendre connaissance des évaluations d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux de leur arrondissement réalisées par la Société Logique. Pour les arrondissements qui n'ont pas encore obtenu les évaluations, inciter les gestionnaires à demander qu'une évaluation soit réalisée.
 - mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer l'accès aux équipements et aux infrastructures culturels de leur arrondissement selon les principes de l'accessibilité universelle..
- Développer des liens avec les représentants de la Ville de Montréal au conseil d'administration de l'organisation - Quartier des spectacles – afin qu'ils puissent promouvoir le concept de l'accessibilité universelle dans le développement du Quartier des spectacles.

2. Des activités pour et par des personnes handicapées

L'axe des programmes et des services

- Favoriser la participation des personnes handicapées dans les différents lieux culturels de concertation.
- Soutenir la collaboration et le partenariat entre le milieu des personnes handicapées et les arrondissements qui veulent développer des programmes culturels adaptés aux besoins des personnes handicapées.
- Encourager les gestionnaires des bibliothèques à adapter les activités d'animation pour y inclure la participation des personnes handicapées de tous les âges et de tous les types de déficience.
- Accroître le nombre de prestations et de performances des artistes handicapés dans le réseau culturel de la Ville de Montréal (ex. : maisons de la culture).
 - Faire connaître aux organisations de personnes handicapées les modalités de fonctionnement pour présenter des performances.
 - Recenser et faire connaître l'offre artistique des personnes handicapées aux gestionnaires culturels.
- Faire connaître les programmes de soutien financier en culture aux organismes de loisir de personnes handicapées.
- Soutenir et stimuler le développement de l'expertise d'AlterGo dans le domaine des services culturels adaptés.
- Développer des liens avec les élus et les acteurs du milieu culturel de Montréal pour faire valoir les besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité universelle à la culture.
 - Développer des liens avec l'élu responsable de la culture à la Ville de Montréal.
 - L'inviter à la Journée des partenaires qui se tient annuellement dans le cadre du Défi sportif. (Cette activité est organisée par la Table de concertation pour le loisir des personnes handicapées de Montréal et elle vise à renforcer le partenariat entre les intervenants du milieu du loisir des personnes handicapées et les intervenants municipaux.)
 - Le rencontrer pour lui remettre le présent rapport et pour obtenir sa collaboration.
 - Assurer une représentation du milieu des personnes handicapées lors de l'événement de rassemblement et d'orientation des acteurs principaux du domaine culturel - Rendez-vous Montréal en novembre 2007 et autres événements significatifs.

- Favoriser la collaboration entre les membres de la Table de concertation pour le loisir des personnes handicapées de Montréal et la Direction du développement culturel pour l'identification des priorités à inclure dans le plan d'action municipal.
- Favoriser la participation de la Direction du développement culturel aux travaux du Comité de vigie pour l'accessibilité universelle, responsable de l'harmonisation du plan d'action de la Ville de Montréal.
- Explorer avec les gestionnaires la situation et l'utilisation du livre parlé ainsi que les divers supports à la lecture pour les personnes de tous les âges, de tous les types de déficience.
- Inciter les gestionnaires à développer et à acquérir des collections s'adressant aux personnes de différents types de limitations fonctionnelles ou aux personnes vivant des incapacités à la lecture.
- Faire faire l'inventaire des meilleures pratiques et voir la pertinence d'accroître, d'améliorer et d'étendre les services destinés aux personnes handicapées ou pouvant être utilisées par elles (ex. le programme de livraison à domicile).
- Aider les arrondissements à adopter une position quant à leur rôle dans l'offre de service de loisirs aux citoyens handicapés et favoriser le développement de politique de soutien à cet égard, par le biais des Tables des chefs de division – Culture et Bibliothèque..

3. Des personnes handicapées à l'affût

L'axe des communications

- Soutenir la collaboration entre la Direction du développement culturel et AlterGo pour renforcer la diffusion des informations pertinentes aux besoins des personnes handicapées (ex. les services adaptés offerts par la Ville), notamment par le biais des sites Internet : dont le nouveau site Internet des bibliothèques, le futur site du Loisir en ligne, les sites des arrondissements. S'assurer que ces sites soient accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle.
- Soutenir la concertation entre les représentants de la Table des chefs de division Culture et d'AlterGo pour analyser le projet de refonte de la publication Zoom et soutenir l'actualisation des recommandations facilitant l'accès des services et de l'information aux personnes handicapées.
- Offrir des services culturels accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes (ex. usage du sous-titrage, interprétation des pièces de théâtre ou visites guidées en Langue des signes québécois (LSQ), disponibilité d'équipements d'aide à l'audition pour les personnes malentendantes, etc.).
- Rendre les services de diffusion de l'information accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle ou une déficience de la parole et du langage.
- Faciliter la diffusion des informations par le biais des médias substituts (format braille, cassette, Publiphone, etc.) pour faire connaître la programmation culturelle de Montréal.
- Faciliter l'ajout d'informations nouvelles et pertinentes concernant les lieux de diffusion culturels sur le site Accès simple de la Ville de Montréal, et ce, en partenariat avec le milieu des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- S'assurer de faire connaître au milieu des personnes handicapées et aux citoyens handicapés le développement des services culturels adaptés..

4. Un personnel sensibilisé et accueillant

L'axe de la sensibilisation et de la formation

- Organiser une tournée d'information auprès des membres des Tables des chefs de division Culture et Bibliothèque afin de faire connaître les besoins des personnes handicapées et les principes de l'accessibilité universelle.
- Offrir des opportunités de formation au personnel du domaine culturel afin qu'il puisse s'approprier les principes de l'accessibilité universelle et qu'il développe des services adaptés et des partenariats répondant aux besoins des personnes handicapées.
- Assurer la collaboration de la Direction du développement culturel à l'organisation annuelle de la Journée des partenaires.
- Stimuler la participation et la collaboration des gestionnaires et des intervenants culture et bibliothèque à la Journée des partenaires..

N.B. Un contexte favorable

Le 9 mai 2007, les membres de la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie ont émis des recommandations quant à la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. Dans le rapport, on peut y lire ceci à la recommandation 7 :

- Que la Ville de Montréal s'assure d'offrir des services aux personnes handicapées afin qu'elles puissent participer aux activités culturelles

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Une notion qui fait du chemin

De plus en plus, le milieu associatif promeut le concept d'accessibilité universelle lors des activités de représentation des besoins des personnes handicapées. Ce concept est rassembleur et il tient compte des grandes catégories de déficience (motrice, visuelle, auditive, cognitive, etc.) de même que les situations d'incapacité temporaire.

L'accessibilité universelle s'applique à tous les domaines :

Accès aux programmes et services

Logement, transport, loisir, emploi, éducation

Accès aux communications

Interprétariat, médias substituts

Accès aux lieux publics

Aux parcs, aux bâtiments, trottoirs

L'accessibilité universelle est un concept d'aménagement qui prône la réalisation d'environnements sans obstacles, tels que des bâtiments, des lieux, des équipements ou des objets. L'idée véhiculée par le concept d'accessibilité universelle est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des incapacités, pourra vivre en toute liberté et en sécurité.

Intégrer l'accessibilité universelle signifie qu'en pratique, les environnements sont conçus pour être tous accessibles de la même façon, au plus grand nombre d'utilisateurs. Par exemple, dans un bâtiment, une entrée en pente douce servira à l'ensemble des usagers plutôt qu'une rampe d'accès pour les uns et un escalier pour les autres.

En intégrant l'accessibilité universelle dès la conception d'un projet, les solutions privilégiées seront simples et esthétiques... à des coûts comparables à la réalisation traditionnelle.

Tous les projets, modestes ou luxueux, peuvent intégrer le concept d'accessibilité universelle: résidences, commerces, hôtels et restaurants; lieux de travail, de loisirs ou de services; trottoirs et parcs; moyens de communication; parcomètres et téléphones publics; objets d'utilité courante; etc.

Défaire un mythe

L'accessibilité selon le Code de construction correspond aux exigences minimales qui visent principalement les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Ce Code ne répond pas aux besoins des personnes handicapées. Un environnement accessible, selon la réglementation, offre généralement un parcours désigné pour les personnes handicapées, souvent différent de celui emprunté par l'ensemble des utilisateurs.

Le comité Culture a été créé, à l'automne 2006, par la Table de concertation de loisir de personnes handicapées de Montréal. Ce comité est la réponse des membres de la Table pour créer des opportunités de rapprochement, de prise de contacts pour les artistes handicapés, les intervenants et les gestionnaires du domaine culturel.

Composition de la Table de concertation de loisir pour les personnes handicapées de Montréal :

Annie Benjamin	Direction des sports, Ville de Montréal
Annie Benjamin	Direction des sports, Ville de Montréal
Francine Elhadad	Arrondissement Ahuntsic – Cartierville
Hélène Bouchard	Arrondissement Anjou
Anne Barbier	Corporation l'Espoir
Louise-Hélène Lefebvre	Arrondissement Saint-Laurent
Benoît Ferland	Arrondissement Montréal-Nord
Marie-Claude Lavoie	Viomax
François Pageau	Centre Radisson
Mathieu Leroux	Loisirs Soleil
Anne Pontbriand	Direction du développement culturel et des bibliothèques, Ville de Montréal
Michel Réhel	Association de loisir des personnes handicapées de l'est de Montréal
Jonathan Elmaleh	Association québécoise des enfants avec problèmes auditifs, Montréal Régional
Yves Faye	Association de Montréal pour la déficience intellectuelle
Gabrielle Chauret	Club des personnes handicapées du Lac-Saint-Louis
James Lapierre	Olympiques spéciaux du Québec
Tommy Théberge	Association des sports pour aveugles de Montréal
Daniel Vézina	Centre d'intégration à la vie active
André Briand	Maison l'Échelon - Centre de jour
Jean Allard	AlterGo
Sarah Ève De Lisle	AlterGo
Monique Lefebvre	AlterGo
Guy Lemieux	AlterGo

Document préparé par les membres du Comité culture

Ville de Montréal : Anne Pontbriand, Line Ferland, Benoit Ferland, Ghislaine Vandal

AlterGo : Jean Allard, Guy Lemieux, Monique Lefebvre

Validé et enrichi par les membres de la Table de concertation pour le loisir des personnes handicapées de Montréal

5 octobre 2007